



Refus accès dossier médical pour consultation impayée

Par **LONG Franck**, le **06/12/2016** à **19:52**

Bonjour,

Il y a un an que j'ai changé de médecin traitant, j'ai voulu récupérer mon dossier et il m'a dit que je n'avais pas payé une consultation, j'ai vérifié je conteste.

Du coup il refuse que j'accède à mon dossier tant que je ne paye pas, mais je ne suis pas d'accord.

A-t-il le droit de refuser l'accès à mon dossier pour une consultation impayée?

Par **Visiteur**, le **06/12/2016** à **20:38**

Merci de ne poster qu'un message pour un seul sujet svp.

Par **LONG Franck**, le **06/12/2016** à **21:20**

Y'a 2 sujets différents!!! Un l'accès au dossier médical et l'autre une violence physique!!!